

# MIEUX HABITER ET BÂTIR NOTRE TERRITOIRE

POLITIQUE NATIONALE

DE L'ARCHITECTURE

ET DE L'AMÉNAGEMENT

DU TERRITOIRE

VISION STRATÉGIQUE



#### Réalisations architecturales :

##### Page 10

Salle multifonctionnelle de Mont-Laurier (Mont-Laurier, 2014)

Équipe de conception : Les Architectes FABG (Éric Gauthier, architecte concepteur et lauréat du prix Ernest-Cormier 2017)

##### Page 13

Quai des Cageux – Pavillon et tour d'observation – Promenade Samuel-De Champlain (Québec, 2008)

Équipe de conception : Daoust Lestage

##### Page 16

Bibliothèque du Boisé (Arrondissement de Saint-Laurent, 2013)

Équipe de conception (en consortium) : Cardinal Hardy / Labonté Marcil / Éric Pelletier Architectes

##### Page 25

Esquisse de la future maison des aînés de Sainte-Élisabeth

Équipe de conception : Yelle Maillé et associés architectes

##### Page 26

Pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale du Québec (Québec, 2019)

Équipe de conception : Provencher\_Roy + GLCRM Architectes

##### Page 28

Maison de la littérature (Québec, 2015)

Équipe de conception : Chevalier Morales Architectes

##### Page 30

Les Triplettes de Jeanne-Mance (Québec, 2015)

Équipe de conception : Architecture Quinzhee

---

Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : [Quebec.ca](http://Quebec.ca).

ISBN : 978-2-550-91852-3 (PDF)

Dépôt légal – 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ministère de la Culture et des Communications, 2022

# MOT DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION



**Andrée Laforest**

Ministre des Affaires municipales  
et de l'Habitation

Ministre responsable de la région  
du Saguenay–Lac-Saint-Jean

(Original signé)

## Pour des milieux de vie encore plus attrayants qui nous ressemblent dans toutes les régions !

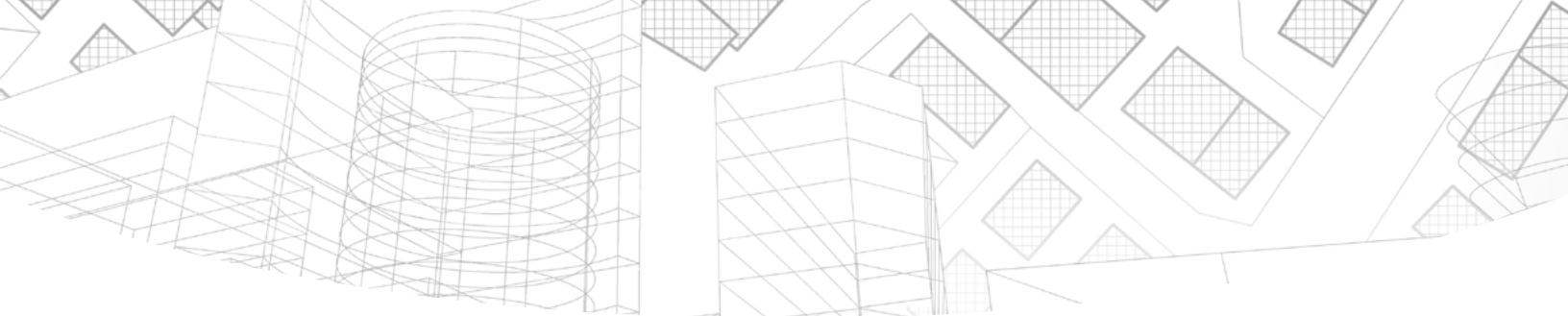
Le territoire de notre Québec, c'est une part importante de notre identité nationale, c'est notre fierté. Depuis toujours, nous sommes un peuple de bâtisseurs. Nous avons aménagé, développé nos villages, nos villes, nos municipalités, nos régions, de manière à ce que nos milieux de vie nous ressemblent et nous rassemblent. Nous avons su dynamiser nos collectivités afin que chaque individu, chaque famille, puisse y trouver sa place.

Ce sentiment d'appartenance est au cœur de la vitalité de notre territoire. Il est bien enraciné et il importe donc de continuer d'en prendre soin, de le cultiver. Pour ce faire, il faut aménager et bâtir nos milieux de vie en tenant compte des réalités contemporaines, des particularités régionales ainsi que des besoins des Québécoises et des Québécois.

Il est temps de moderniser nos pratiques, de faire preuve d'audace et de créativité pour poursuivre notre développement. Pour ce faire, ça prend d'abord et avant tout une vision commune du Québec que nous souhaitons léguer aux générations futures. Les décisions qui seront prises sur cette base par chaque partie prenante auront ainsi un effet positif direct sur la qualité de nos milieux de vie, la vitalité de notre économie, notre santé, notre mieux-être, notre culture, notre patrimoine ainsi que nos modes de consommation et de déplacement.

Les grands principes énoncés aujourd'hui serviront de cadre de référence pour toutes les municipalités du Québec. Depuis quelques années déjà, nous assistons à l'émergence de projets municipaux novateurs qui favorisent une densification adaptée à nos milieux de vie ainsi que la consolidation de nos communautés. Afin de multiplier ces initiatives innovantes d'aménagement de notre territoire, nous allons poursuivre le travail de concertation avec nos partenaires pour élaborer un plan de mise en œuvre agile autour de cette vision commune, qui s'appuiera sur une approche respectueuse des particularités régionales pour :

- des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
- un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
- des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
- un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.



Notre gouvernement mise ainsi sur un développement intelligent et un aménagement de notre territoire cohérent, efficace, durable et qui est soucieux des particularités qui rendent unique chaque région du Québec. Nous souhaitons rendre nos municipalités et nos régions encore plus belles, attractives et prospères. Dans cette optique, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire se révélera un outil précieux.

Parce que l'aménagement du territoire est d'abord et avant tout un acte politique, il est de la responsabilité du gouvernement, des MRC et des municipalités de voir à ce que les grands principes guidant l'aménagement du territoire et l'architecture favorisent des milieux de vie toujours plus attrayants et mieux adaptés aux défis d'aujourd'hui. Il importe de respecter les diverses réalités qui composent le Québec : des milieux urbains ou ruraux, des grands centres, des municipalités de petite taille, des cœurs de villages ou encore des régions éloignées. Pour ce faire, il faut travailler à rapprocher la prise de décision au plus près des citoyennes et des citoyens et coordonner nos actions en nous assurant de leur cohérence, notamment en valorisant le rôle intégrateur joué par le schéma d'aménagement et de développement. Ce schéma constitue, en matière d'aménagement du territoire, le carrefour entre le gouvernement, les MRC et les municipalités locales.

Cette première politique nationale, c'est le fruit de réflexions découlant d'une grande conversation nationale qui a débuté en janvier 2021. Près de 4 500 personnes étaient au rendez-vous ! Cet engouement démontre que l'aménagement de notre territoire, c'est l'affaire de tous, et que les Québécoises et les Québécois ont à cœur de s'investir au bénéfice de leur communauté. Elle est un point d'ancrage solide qui permettra de dessiner dès maintenant le Québec de demain.

Ce que la Politique vise, c'est le développement de milieux de vie attractifs et dynamiques où les gens auront encore plus envie de vivre. C'est en donnant une plus grande place aux espaces verts, communautaires, publics et de loisirs que nous y arriverons. C'est aussi en planifiant et en valorisant nos territoires de manière à ce qu'ils soient plus denses, de même qu'en intégrant une variété d'usages que nous pourrions contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de façon durable. Ainsi, l'accès aux services communautaires, de santé, d'éducation, aux commerces de proximité sera facilité, et l'accès aux modes de transport actif et collectif sera favorisé.

Avec la première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, notre gouvernement s'engage dans la voie de l'innovation, et c'est par nos actions concertées que cette vision d'avenir prendra vie.



# MOT DE LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS



**Nathalie Roy**  
Ministre de la Culture  
et des Communications

(Original signé)

## Mieux penser et mieux bâtir notre Québec


L'architecture, tout comme le patrimoine et le paysage, est une expression de notre culture, un élément fondamental de notre identité et un véritable moteur de fierté. C'est un honneur pour moi de signer ce tout nouveau chapitre de notre histoire qui fait d'une architecture de qualité un projet de société et qui mettra le talent de nos créateurs et de nos artisans au cœur des paysages de toutes nos régions. Je suis fière de poser les premiers jalons en faveur d'une meilleure qualité architecturale au Québec.

Cette toute première politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire constitue une vision novatrice qui élèvera la qualité de notre architecture, de notre environnement et de nos paysages. Par elle, notre gouvernement fait le choix de placer le mieux-être de toutes et de tous au centre de nos réalisations architecturales : des maisons des aînés aux nouvelles écoles pour nos enfants, et plus encore ! C'est une politique résolument tournée vers l'avenir, qui vise à léguer de plus beaux milieux de vie, en encourageant la concrétisation de projets gouvernementaux exemplaires ainsi qu'en misant sur la protection, la mise en valeur et la requalification de notre patrimoine.

Avec cette politique, nous souhaitons contribuer au développement d'une culture de la qualité architecturale au Québec, en élevant les normes de qualité pour établir les meilleures pratiques. Le gouvernement doit être le fier porteur de cette vision ! Pour nous, une architecture de qualité révèle également les traits distinctifs des régions et des villes, contribuant ainsi à leur personnalité. L'architecture génère des retombées positives et de la richesse, et ce, sur les plans environnemental, social, économique et culturel. C'est ce que tous souhaitent léguer aux générations d'aujourd'hui et de demain : une architecture humaine, durable et créative.

En plaçant les besoins des citoyennes et des citoyens ainsi que le développement durable de notre territoire au centre des préoccupations, en tirant profit de la créativité des Québécoises et des Québécois, de nos savoir-faire, de notre capacité d'innovation, et en misant sur nos talents, la Politique nous permet de contribuer significativement à faire du Québec un endroit toujours plus beau, où il fait bon vivre et agréable à visiter. Ce que nous proposons aujourd'hui, toutes les Québécoises et tous les Québécois en profiteront demain !

# TABLE DES MATIÈRES



**7** UN TERRITOIRE PRÉCIEUX, UNE ARCHITECTURE DISTINCTIVE

**10** UNE GRANDE CONVERSATION NATIONALE

**12** UNE VISION POUR LES TERRITOIRES ET L'ARCHITECTURE DE DEMAIN

**15** DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ QUI RÉPONDENT  
AUX BESOINS DE LA POPULATION

**19** UN AMÉNAGEMENT QUI PRÉSERVE ET MET EN VALEUR  
LES MILIEUX NATURELS LE TERRITOIRE AGRICOLE

**22** DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES ET AUTHENTIQUES  
PARTOUT AU QUÉBEC

**25** UN PLUS GRAND SOUCI DU TERRITOIRE ET DE L'ARCHITECTURE  
DANS L'ACTION PUBLIQUE

**30** CONVENIR DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

**32** CONCLUSION



## UN TERRITOIRE PRÉCIEUX, UNE ARCHITECTURE DISTINCTIVE

Le Québec, traversé par l'un des plus grands fleuves navigables au monde, bordé de montagnes, couvert de vastes forêts ainsi que de plaines fertiles et nourricières, est un territoire unique et précieux. Avec ses milliers de rivières et de lacs, le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce de la planète et une source généreuse d'énergie propre. Son sous-sol regorge de minéraux stratégiques pour l'économie mondiale et la transition énergétique. L'étendue de ses milieux naturels, qui sont l'habitat d'une riche biodiversité, nous offre la construction d'un monde durable. C'est peu dire que d'affirmer que le Québec est riche, que le Québec est beau. Mais ce qui rend ce territoire aussi unique et précieux, c'est le fait que les Québécoises et Québécois y vivent et s'y reconnaissent. Le Québec, c'est notre habitat, le lieu où se forge notre identité.

Les Québécoises et les Québécois sont attachés aux lieux qu'ils habitent. Ils en sont fiers. Le territoire et le milieu bâti dans lesquels nous vivons sont les lieux de nos habitudes quotidiennes, de nos parcours de tous les jours. Ceux de nos souvenirs comme de nos aspirations. Mais ce sont aussi ces lieux où nous nous arrêtons pour contempler la force de la nature et admirer la richesse de notre héritage culturel. Notre territoire est composé de ces bâtiments qui témoignent de notre histoire, de notre culture; qu'ils soient anciens ou contemporains, ils constituent le patrimoine du Québec. Ce sont nos grandes villes qui concentrent la grande majorité de la population; nos petites villes et nos villages qui occupent le territoire de façon dynamique. C'est aussi au sein de nos centres-villes, de nos cœurs de quartiers et de nos noyaux villageois que se mélangent les personnes et les activités. C'est sur ce territoire hors du commun que nous réunissons nos communautés, que nous fondons notre économie, que nous accédons à une part de beauté qui enrichit nos vies.

La façon dont nous développons et aménageons ce territoire et façonnons notre architecture a une influence directe sur qui nous sommes, sur notre bien-être, notre santé, notre

façon de nous déplacer et de consommer. Nous sommes autant habités par les territoires que nous les habitons. L'architecture et l'aménagement du territoire sont les outils par lesquels nous nous assurons collectivement de faire évoluer cette demeure commune pour qu'elle soit durable et accueillante. Aménager notre territoire et concevoir notre architecture, c'est façonner des milieux de vie à notre image.

Nous avons la chance d'avoir hérité des aménagements, des paysages et des constructions mis en place par les générations successives de Québécoises et de Québécois, à force de travail et d'ambition. Ce legs, c'est un patrimoine bâti unique et diversifié, des paysages et une nature qui nous émerveillent tous et qu'il faut protéger. Ce sont des villages et des villes, petites et grandes, qui ont accumulé par leurs bâtiments, leurs espaces publics et leurs infrastructures un capital immense qui est un formidable levier de développement social, économique et culturel. C'est notamment sur la base de ce riche héritage qu'aujourd'hui les quelque 8,6 millions de Québécoises et de Québécois peuvent s'enorgueillir de bénéficier de l'une des meilleures qualités de vie au monde.

C'est donc à juste titre que nous sommes fiers de nos campagnes, de nos quartiers, de notre patrimoine culturel, de la nature qui nous entoure et de la terre qui nous nourrit.

- *Parce que nous tenons à notre architecture*
- *et à notre territoire, qui nous définissent,*
- *il faut en prendre grand soin. C'est à nous*
- *aujourd'hui qu'il appartient de faire grandir*
- *et rayonner cet héritage pour qu'il continue*
- *d'être une source de bien-être, de prospérité*
- *et de fierté pour nos enfants ainsi que pour*
- *les générations qui leur succéderont.*



Notre passé est riche et inspirant. Mais nous faisons face à un contexte sans précédent et des défis nous interpellent.

C'est à nous de prendre acte de ces défis que le Québec, comme la plupart des autres sociétés occidentales, doit affronter. C'est en tirant parti du formidable atout que constitue son territoire et en s'investissant dans la qualité de son architecture que le Québec pourra trouver les solutions qui lui ressemblent et qui lui permettront de continuer de se distinguer par la qualité de vie qu'il offre à ses citoyennes et citoyens.

Pensons d'abord à l'enjeu planétaire que constituent les changements climatiques.

Le Québec a pris d'importants engagements pour contribuer à stabiliser le climat planétaire, dont l'atteinte de la carboneutralité en 2050. En matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES), le Québec fait très bonne figure. Comparé aux cinquante États américains et aux douze provinces et territoires canadiens, le Québec est l'endroit où l'on émet le moins de GES par habitant. Rappelons également que les émissions de GES du Québec ont représenté en 2017 moins de 0,2 % du total mondial. Cette bonne performance s'appuie notamment sur nos choix énergétiques : notre électricité provient à plus de 99 % de sources renouvelables.

Toutefois, comme partout ailleurs, notre territoire est déjà touché par les effets des changements climatiques. Il faut donc prendre les mesures nécessaires pour les anticiper et s'y adapter. Et il faut renforcer nos interventions pour réduire nos émissions de GES, majoritairement attribuables aux transports, ainsi que notre dépendance aux énergies fossiles. C'est pour cette raison que le gouvernement a résolument pris le virage de l'électrification des transports. L'aménagement du territoire constitue par ailleurs un levier important pour atteindre la carboneutralité et doit ainsi être mis pleinement à contribution. Il permet non seulement d'éviter l'ajout de nouvelles émissions, mais aussi de réduire les émissions existantes.

*· Et c'est aussi pour cela qu'il est nécessaire de réaliser  
· des projets d'infrastructure durable et de concevoir nos villes  
· et nos villages de façon à favoriser les formes  
· d'aménagement qui limitent les émissions de GES,  
· ainsi que les distances parcourues et qui permettent  
· un accès simplifié aux services par une diversité de modes  
· de déplacement, comme la marche, le vélo, le transport  
· collectif, le transport partagé ou la voiture électrique. Il faut  
· aussi réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments.*

Aménager, construire, entretenir et recycler en considérant les changements climatiques, c'est aussi conserver et mettre à profit nos milieux naturels. Ils nous rendent des services majeurs dans la lutte contre les changements climatiques et nous protègent de leurs effets : protection contre les effets des inondations, des sécheresses, de l'érosion, de la submersion côtière et de la fonte du pergélisol, en plus de contribuer à la séquestration du carbone et à la régulation du climat, etc. Les milieux naturels sont de mieux en mieux protégés. En 2011, seulement 8 % du territoire bénéficiait d'un statut de protection. En 2021, les aires protégées représentent presque 17 % du territoire et couvrent plus de 10 % du milieu marin.

Il faut poursuivre ces efforts de protection et de mise en valeur, notamment parce que ces milieux et espaces naturels enrichissent le quotidien de milliers de Québécoises et de Québécois et qu'ils constituent l'habitat d'une biodiversité également touchée par les changements climatiques. C'est entre autres pour ces raisons que le Québec entend bonifier la conservation des milieux naturels et contribuera à l'atteinte des cibles mondiales pour l'horizon 2030, dont celle visant à protéger 30 % de la planète<sup>1</sup>, et qu'il a mis en place un régime de protection des milieux humides et hydriques<sup>2</sup>.

1 Le gouvernement du Québec est lié par la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies depuis 1992. Il a d'ailleurs annoncé en décembre 2020 l'atteinte des cibles internationales en matière de superficie d'aires protégées, soit [10,4 % en milieu marin](#) et [17 % en milieu terrestre et d'eau douce](#). Les États membres de la CDB sont en discussion présentement afin d'établir les prochaines cibles pour l'horizon 2030, notamment en matière de protection du territoire, en vue de l'adoption du prochain Cadre mondial de la biodiversité.

2 L'encadrement légal touchant les milieux humides s'appuie sur plusieurs lois et règlements, notamment la [Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques](#).





Nous devons également tenir compte des prévisions concernant la croissance et l'âge de la population, puisqu'elles sont indicatives de l'évolution de nos besoins futurs. En 20 ans, le nombre de personnes vivant au Québec augmentera de 1,1 million, une croissance modérée qui ralentira par la suite. Durant cette même période, la part de la population qui se trouve sur le marché du travail diminuera, alors que celle des personnes qui sont à la retraite et très âgées continuera de croître. Ces prévisions témoignent d'une nette amélioration de la qualité et de l'espérance de vie, mais cela entraînera une baisse de la proportion de la population active.

Le vieillissement de la population est une tendance importante dans la majorité des sociétés occidentales. Pour faire face à cette situation, le succès du Québec et sa prospérité reposeront donc sur sa capacité à favoriser la santé de la population et à accroître sa productivité de façon globale, notamment par un aménagement stratégique du territoire et par une architecture adaptée à l'évolution des besoins. De nombreuses municipalités, petites et grandes, se sont investies pour répondre aux besoins de tous les citoyennes et citoyens, y compris les personnes âgées. Les aménagements mis en place et les projets d'architecture réalisés pour faciliter la vie des personnes âgées, notamment en vue d'une accessibilité universelle, profitent à l'ensemble de la collectivité : des bâtiments accueillants, des rues et des trottoirs bien entretenus et conviviaux, des services communautaires et de santé accessibles ainsi que des espaces publics sécuritaires.

Il faut donc prendre cette évolution en considération dans nos choix d'architecture et d'aménagement du territoire ainsi que renforcer les efforts visant à créer des milieux de vie sains et sécuritaires pour l'ensemble de la population, dont celle qui est vieillissante.

Parce que les défis qui attendent le Québec en matière de démographie, d'énergie, d'environnement, de patrimoine bâti et de climat sont sans précédent, il faut faire évoluer nos façons de faire.

- *L'avenir est à la création de milieux*
- *de vie de qualité, durables, attrayants,*
- *favorables à la santé et sécuritaires.*
- *La poursuite de ces objectifs est une*
- *nécessité tant sociale et écologique*
- *qu'économique et culturelle.*

Pour relever ces défis, nous devons nous appuyer sur les initiatives et les innovations qui font déjà émerger dans nos communautés un nouveau modèle de développement, un nouvel art de vivre à la québécoise.

C'est pour cette raison que le gouvernement a amorcé des réflexions sur l'architecture et a lancé une grande conversation dans le but de faire le point sur les principaux enjeux en aménagement du territoire et de définir la vision la plus porteuse pour faire du Québec un territoire qui fera encore plus notre fierté.





## UNE GRANDE CONVERSATION NATIONALE

Tant en architecture qu'en aménagement du territoire, les dernières années ont été riches en réflexions diverses et en discussions avec les partenaires.

En matière d'architecture, le ministère de la Culture et des Communications a bénéficié des réflexions menées par le milieu, notamment par l'Ordre des architectes du Québec, qui a réalisé une tournée de conversations publiques dans 13 grandes villes du Québec en 2018.

Ces travaux ont été appuyés par un comité d'experts formé de spécialistes, issus des milieux professionnel, universitaire et municipal, ainsi que d'organismes à but non lucratif dans les domaines du patrimoine et de la participation publique et faisant la promotion de l'accessibilité universelle. Les ministères et organismes gouvernementaux concernés ont pris part à cette démarche.

Par ailleurs, une grande conversation nationale a été menée à partir de janvier 2021 afin de discuter des principaux enjeux actuels en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. De nombreuses personnes expertes et actrices des milieux municipal, associatif et universitaire de même que des membres de la société civile ont multiplié les discussions à l'occasion de rencontres de comités, de séminaires de réflexion et de laboratoires d'innovation afin de poursuivre la réflexion entreprise par 23 ministères et organismes gouvernementaux.

Un comité consultatif, composé de 18 actrices et acteurs clés du milieu municipal et de la société civile<sup>3</sup>, et un comité d'experts, constitué de scientifiques et de chercheuses et chercheurs, ont collaboré à cette démarche afin de conseiller le gouvernement et de formuler des recommandations.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a multiplié les canaux de communication et de discussion. Au total, près de 4 500 personnes ont participé aux différentes activités. Un [document de consultation](#) ainsi qu'un [bilan des consultations](#) sont publiés sur le Web.

Dix-sept rencontres régionales, tenues en juin et en août 2021, ont permis à 150 représentantes et représentants du milieu municipal, à 118 organismes régionaux ainsi qu'aux députés de l'Assemblée nationale de prendre la parole au sujet de la vision du gouvernement en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Au printemps et à l'été 2021, 72 organismes ont participé à des laboratoires d'innovation publique et à des rencontres de consultation.





En août et en septembre 2021, la population a été invitée à exprimer son opinion par le biais d'une consultation Web. Cette démarche a été très fructueuse; près de 3 800 personnes y ont participé et plus de 100 mémoires ont été transmis.

3 Composition du comité consultatif : Action patrimoine, Association des aménagistes régionaux du Québec, Association des architectes paysagistes du Québec, Association des directeurs généraux des MRC du Québec, Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, Association des directeurs municipaux du Québec, Espace MUNI, Fédération des chambres de commerce du Québec, Fédération québécoise des municipalités, Héritage Montréal, Ordre des architectes du Québec, Ordre des urbanistes du Québec, Propulsion Québec, Regroupement des offices d'habitation du Québec, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, Union des municipalités du Québec, Union des producteurs agricoles, Vivre en Ville.

Finalement, une démarche particulière de consultation auprès des représentantes et représentants des Premières Nations et des Inuits ainsi qu'auprès d'organisations travaillant en étroite collaboration avec eux a été entreprise pour entendre leurs préoccupations et leurs attentes. Des rencontres auxquelles ont été conviés l'ensemble des communautés autochtones et plusieurs organismes se sont tenues en avril et en septembre 2021.

L'ensemble de ces démarches a permis de dégager une vision stratégique pour guider notre action collective afin de mieux prioriser nos investissements et en vue de renforcer la collaboration avec les partenaires sur le terrain, là où ça compte.

Cette première vision stratégique, c'est l'étape initiale d'une importante entreprise collective :

-  **pour des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;**
-  **pour un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;**
-  **pour des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;**
-  **pour un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.**

Cette étape initiale permettra au gouvernement de convenir, avec ses partenaires municipaux, associatifs et économiques, des actions à mettre en œuvre maintenant et pour les prochaines décennies en matière d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, pour améliorer partout la qualité de vie des Québécoises et des Québécois et assumer pleinement notre rôle de fiduciaire du territoire au bénéfice des générations futures.





## UNE VISION POUR LES TERRITOIRES ET L'ARCHITECTURE DE DEMAIN

En 2042, le territoire du Québec ainsi que son patrimoine architectural sont considérés comme une ressource précieuse et non renouvelable. Ils constituent une partie intégrante de l'identité nationale et un legs pour les générations futures. Le Québec est un leader en matière d'architecture et les Québécoises et les Québécois sont fiers d'habiter des milieux de vie complets, de qualité, conviviaux et inclusifs qui répondent de manière efficace et efficiente à leurs besoins. Ces milieux de vie contribuent à la santé, à la sécurité, au bien-être et à l'épanouissement de toutes et de tous; ils favorisent la mobilité durable, l'économie d'énergie, sont résilients et concourent à la lutte contre les changements climatiques. Ils sont aménagés, construits et valorisés à travers tout le Québec, en milieu urbain comme en milieu rural.

Les milieux de vie sont complets lorsqu'ils offrent une diversité d'usages qui permet à la population d'accéder facilement aux services de proximité, comme l'épicerie et la pharmacie, à des équipements collectifs, comme les écoles, ainsi qu'à des espaces publics et à des parcs. Ces milieux permettent ainsi aux Québécoises et aux Québécois de travailler, de faire leurs courses et de se divertir à proximité de leur résidence, soit en marchant, en utilisant leur vélo ou en prenant l'autobus, ou encore en ayant accès à des bornes de recharge pour leur voiture électrique. L'accès, au sein même de ces milieux, à une diversité d'usages entraîne une réduction des distances et des temps de déplacement et facilite le recours à différents modes de déplacement, limitant ainsi les impacts sur l'environnement naturel et bâti, en plus de permettre aux individus de répondre efficacement et de façon économique à leurs différents besoins.

Les milieux de vie sont planifiés, aménagés, construits et préservés de façon à favoriser l'utilisation des infrastructures existantes, notamment les bâtiments patrimoniaux, celles en matière d'eau potable et d'eaux usées ainsi que celles en matière de transport. Ils optimisent l'utilisation des infrastructures ainsi que des services publics et respectent la capacité des écosystèmes. Les milieux de vie contribuent également à une utilisation responsable des ressources ainsi qu'à la santé globale, à l'autonomie et au bien-être de toutes et de tous, quelles que soient leurs capacités ou leurs conditions sociales. En encourageant au quotidien un

mode de vie actif à toutes les étapes de vie, et ce, dans un environnement stimulant, ces milieux sont sains, sécuritaires et inclusifs. Ils constituent des lieux propices aux rencontres sociales et permettent à chaque ménage de se loger convenablement et à un coût abordable.

Source de fierté, notre architecture conjugue durabilité, fonctionnalité et esthétique en considérant les principes directeurs de la qualité architecturale : environnement, coût du cycle de vie, patrimoine culturel, pérennité du bâti, localisation, contexte d'implantation, réponse aux besoins, inclusivité et accessibilité universelle, expérience, santé et confort, sécurité. Elle concourt au mieux-être de la population ainsi qu'à l'amélioration durable des milieux de vie et à l'authenticité des collectivités, de l'espace public et des paysages. Elle contribue à l'équilibre, au caractère, à l'attractivité, à la vitalité et à la prospérité des milieux de vie. Conçue à échelle humaine, l'architecture renforce l'identité et contribue à l'amélioration de la qualité de vie de notre société.

Les milieux de vie offrent de nombreux espaces verts et bleus accessibles à toutes et à tous. En prévoyant des installations, des équipements, des infrastructures et des services de qualité adaptés aux personnes de tous les âges et de toutes les conditions, les milieux de vie complets contribuent à la santé des collectivités et sont des leviers qui renforcent l'équité sociale. Ils donnent une place aux personnes de tous âges, origines et statuts socioéconomiques et les invitent à participer à part entière à la communauté.



Les territoires et les ressources sont utilisés de façon responsable, contribuant à aménager des milieux de vie sobres en carbone. La croissance urbaine est orientée de manière à limiter l'artificialisation des sols, à réduire la consommation d'énergie ainsi que les émissions de GES, à optimiser l'emploi des infrastructures existantes et à rationaliser l'implantation de nouvelles infrastructures.

L'aménagement du territoire participe à la préservation et à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles de même qu'au maintien de milieux naturels accessibles, de la biodiversité et de la connectivité écologique, en plus de mettre à profit les services écologiques qu'ils rendent. La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire agricole se fait dans le respect de l'environnement et dans une perspective de cohabitation des usages.

Les décisions en architecture, en urbanisme et en aménagement du territoire contribueront ainsi à accroître la résilience des communautés à l'égard des différents risques, et elles tiennent compte des aléas climatiques actuels et futurs.

Les choix en ces matières contribuent à l'attractivité, à la prospérité et au rayonnement des collectivités et assurent la vitalité et l'effervescence des centres-villes, des noyaux villageois et des cœurs de quartiers. Ils tiennent compte des particularités distinctives des différents territoires. Ils permettent la préservation, la mise en valeur et l'utilisation durable du cadre bâti, tout particulièrement des bâtiments patrimoniaux, et ils favorisent la requalification des espaces commerciaux et industriels existants de même que leur dynamisme. Ils suscitent des synergies qui mettent en valeur les vocations distinctives des divers milieux et concourent à préserver leur authenticité. La conservation, la valorisation du patrimoine et l'évolution harmonieuse des paysages offrent des assises à l'amélioration durable des milieux de vie, forgent l'identité des collectivités et alimentent le sentiment d'appartenance des citoyennes et des citoyens envers leur milieu de vie.

Les attraits naturels du Québec sont protégés et mis en valeur. Ils sont le lieu privilégié d'activités fauniques, forestières et récréatives qui font partie de nos modes de vie et de notre identité. Ces activités participent au dynamisme et à la vitalité économique de nos collectivités dans le cadre d'une cohabitation des usages harmonieuse et respectueuse.

- : *L'architecture et l'aménagement du territoire découlent de choix réfléchis,*
- : *qui considèrent les impacts environnementaux, sociaux, économiques et culturels.*

Ils minimisent l'empreinte environnementale des bâtiments et en internalisent les coûts sur tout leur cycle de vie. Ces choix sont basés sur des données factuelles et des connaissances objectives; ils sont définis par la population, ses représentantes et représentants élus en collaboration avec des professionnelles et professionnels créatifs, selon des objectifs communs et ambitieux. Dans cette perspective, l'occupation du territoire et le cadre bâti sont façonnés par les choix de société et par l'apport nécessaire de multiples intervenants en architecture et en aménagement du territoire, de l'État jusqu'aux citoyennes et citoyens en passant par les instances municipales.

Pour relever les défis que pose le développement durable du territoire et de l'architecture, les décisions prises dans le cadre de nos institutions démocratiques s'appuient sur des lois, des règlements et des procédures clairs ainsi que sur des connaissances et une expertise de pointe. L'ensemble des actions de l'État et de ses mandataires se démarque par son caractère exemplaire et innovant, mais aussi par sa cohérence avec les principes directeurs de la qualité architecturale et les orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Dans le respect de la capacité financière des contribuables, l'architecture et l'aménagement du territoire concourent de façon significative à l'équilibre des finances publiques. Des pratiques optimales font une place importante à l'initiative, à l'innovation, à la saine émulation, à la participation et à l'éducation citoyennes ainsi qu'à la prise en compte des particularités des différents territoires.

Le dialogue avec les Premières Nations et les Inuits s'inscrit dans une réelle volonté de partenariat et concourt à une prise en compte accrue de leurs réalités et de leurs connaissances en matière d'aménagement durable du territoire.



Il est maintenant temps de mettre en parallèle les réalités d'aujourd'hui avec cette vision d'un futur souhaité en architecture, en urbanisme et en aménagement du territoire pour nos communautés. Cela nous permettra de déterminer le chemin qu'il reste à parcourir pour que cette vision se concrétise. Il faudra alors, dans un deuxième temps, convenir des moyens d'y parvenir.







## DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ QUI RÉPONDENT AUX BESOINS DE LA POPULATION

Nous avons raison d'éprouver de la fierté collectivement pour les villes et les villages que nous avons bâtis au fil du temps.

Dans toutes les régions, on trouve des villes dynamiques qui offrent des services aux collectivités environnantes et de nombreux villages qui misent sur leurs caractéristiques et leur rôle central dans nos communautés rurales pour offrir une qualité de vie de plus en plus recherchée par les Québécoises et les Québécois. Les régions du Québec présentent une grande variété de milieux qui offrent d'infinies possibilités, tant pour la villégiature que pour s'y établir. Elles jouent un rôle clé dans l'économie québécoise et occupent une place importante dans notre attachement au territoire, qu'on y réside ou que l'on y soit de passage.

Nos grands espaces et nos paysages font la renommée du Québec à l'international, nos hivers émerveillent, nos couleurs automnales font rêver, attirent les touristes d'ici et d'ailleurs et retiennent les personnes nouvelles arrivantes. Le Québec a à son actif des réalisations architecturales exemplaires et des ensembles patrimoniaux qui rayonnent ici et à l'étranger. L'accueil chaleureux des Québécoises et des Québécois fait notre réputation. Il suffit de parcourir nos territoires pour aller de découverte en découverte, pour multiplier les occasions de s'émerveiller devant de vastes forêts, des lacs majestueux, des rivières sinueuses. Certains milieux se distinguent par leur grande proximité avec le fleuve Saint-Laurent ou leur situation nordique, d'autres par leurs paysages agricoles et montagneux ou leur histoire industrielle.

Nous pouvons également être fiers de nos grandes agglomérations, de notre capitale nationale et de notre métropole au sein desquelles vit près de 70 % de la population québécoise. Ce sont de véritables creusets culturels, lieux de formation de pointe et d'accueil de celles et ceux qui, de toute provenance, souhaitent contribuer à

notre société. Nos grandes agglomérations se distinguent par la qualité de vie qu'elles offrent et leur caractère sécuritaire et convivial. Riches d'une architecture d'exception, à l'image de notre capitale nationale, dont le Vieux-Québec est inscrit au patrimoine mondial, ou de notre métropole, Ville UNESCO de design, elles ont su conjuguer au fil du temps héritage et modernité, préservation du patrimoine et innovation économique.

### Malgré cela...

Ancrés historiquement sur le territoire, les cœurs de villes et de villages se sont développés afin d'offrir aux citoyennes et aux citoyens les services dont ils ont besoin, des lieux d'emplois et de divertissements à proximité de leurs résidences. Ils constituent de précieux repères identitaires au sein des communautés. Plusieurs municipalités ont déployé de grands efforts afin de conserver l'unicité de ces milieux distinctifs et d'en assurer la vitalité et le dynamisme tant économique que culturel. Toutefois, au fil des années, des bâtiments ont été négligés ou même démolis, certaines de ces centralités ont été délaissées et le territoire a parfois été réaménagé sans que le vaste éventail des besoins de la population ait été suffisamment pris en considération, tant en matière d'habitation et de services qu'en ce qui a trait à l'accès à des lieux ou à des bâtiments publics rassembleurs ou encore à des espaces verts. Trop souvent, les services du quotidien comme les marchés d'alimentation, les institutions financières et les bureaux de poste ont eu tendance à disparaître des cœurs de villes et de villages. Les espaces publics, particulièrement la rue trop souvent réduite à sa seule fonction d'axe de circulation automobile, pourraient être plus conviviaux, sécuritaires, multifonctionnels et accessibles à toutes et à tous.

Beaucoup de milieux de vie répondraient mieux aux besoins si l'on y trouvait davantage de services de proximité. La façon dont ces milieux sont aménagés pourrait être améliorée pour offrir aux citoyennes et citoyens diverses options de mobilité durable. Les choix en matière d'urbanisation déterminent en bonne partie les distances à parcourir entre les lieux de résidence, de travail, d'étude et de consommation de même que l'éventail des modes de transport permettant de rallier ces différentes activités. Ils ont des répercussions sur l'utilisation, l'efficacité et la sécurité des réseaux routiers, piétonniers et cyclables ainsi que sur le besoin pour de nouvelles infrastructures d'utilité publique. Des milieux de vie suffisamment compacts pour soutenir une offre plus complète d'équipements publics et de services permettent ainsi aux personnes de choisir la meilleure façon de se déplacer à proximité de leur résidence, soit en marchant, en utilisant leur vélo, en prenant l'autobus, ou encore en ayant accès à des véhicules partagés et à des bornes de recharge électrique.

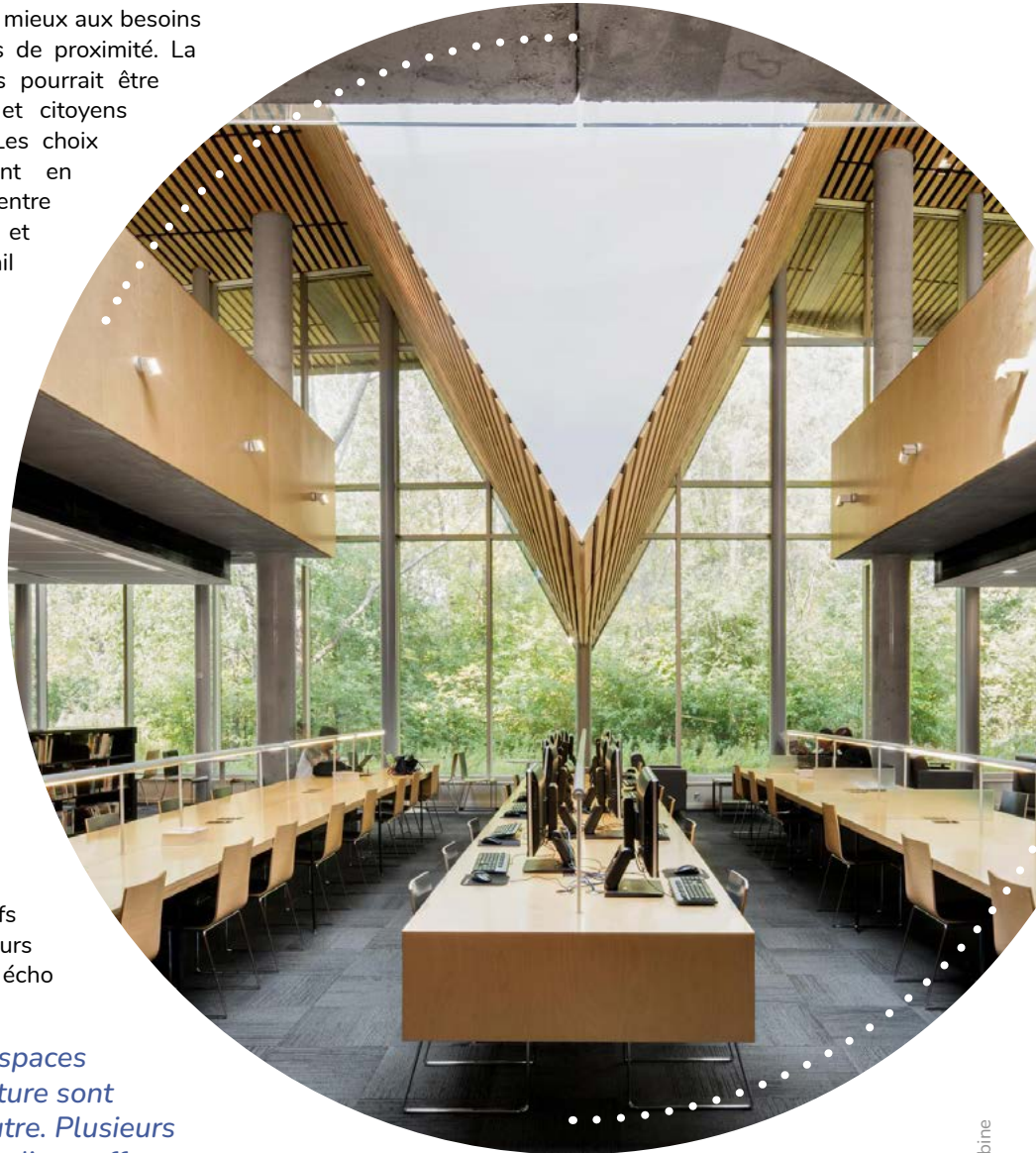
Par ailleurs, à l'heure où le marché immobilier devient moins abordable et où les besoins variés, différenciés et évolutifs de la population sont croissants, plusieurs enjeux ne trouvent pas suffisamment écho dans l'offre de logement.

- *Sur le plan social, l'accès aux espaces*
- *publics et la proximité de la nature sont*
- *inégaux d'une collectivité à l'autre. Plusieurs*
- *d'entre elles ne bénéficient pas d'une offre*
- *complète de parcs, de places publiques,*
- *de centres communautaires et de marchés*
- *publics qui correspondent à leurs besoins.*

La façon dont nous avons eu tendance à séparer les fonctions dans l'espace, sans nous soucier de la diversité de celles-ci et des moyens pour les connecter entre elles, a pour effet d'accroître la part de la population dépendante de l'automobile. Ces citoyennes et citoyens doivent ainsi assumer les frais liés à l'usage de plusieurs véhicules, au détriment de l'adoption d'un mode de vie actif et au prix d'une importante pression financière. D'autres territoires ont été aménagés en rapprochant des usages sensibles de certaines activités, tels le transport ferroviaire ou les activités

industrielles, qui posent des risques et engendrent des nuisances. C'est le cas également de certains phénomènes naturels. Pensons aux inondations ou à l'érosion côtière, qui sont accrues par les changements climatiques. Pour mieux protéger la population, ces risques et nuisances pourraient être davantage pris en compte par le cadre d'aménagement du territoire<sup>4</sup> de même que dans les choix architecturaux de nos bâtiments publics, choix qui ont des répercussions à long terme.

4 De 1990 à 2015, c'est tout près d'un milliard de dollars que le gouvernement du Québec a versés en aide financière aux citoyennes et aux citoyens, aux municipalités et aux entreprises à la suite de catastrophes. On estime que cette aide financière ne couvre en moyenne que 30 % des dommages réels, le reste des coûts devant être assumé par les particuliers, les entreprises ou les municipalités, ou encore par les assureurs dans les cas où les sinistres sont couverts.





Enfin, sur le plan de la qualité architecturale, le Québec accuse un certain retard par rapport à d'autres États qui ont intégré depuis des décennies des orientations en matière de qualité architecturale dans leur gestion du territoire et de l'architecture. Ces États reconnaissent qu'à long terme une architecture de qualité apporte des gains considérables sur le plan environnemental et sur les coûts d'exploitation et d'entretien des bâtiments.

Sans compter qu'elle lègue des infrastructures significatives, qui contribuent aux milieux de vie, ce qui a des effets sur le bien-être individuel et collectif, sur la cohésion sociale, sur la vitalité économique et sur le sentiment d'appartenance. Les instances auraient donc tout avantage à miser sur la qualité architecturale.

## Face à ces constats, le gouvernement reconnaît que...

Il importe de créer des milieux de vie complets conçus de manière à donner accès à tous les services de proximité ainsi qu'à favoriser la santé, la sécurité et l'épanouissement des personnes de même que la protection des biens.

La création de milieux de vie à échelle humaine qui répondent aux besoins des communautés qui les habitent doit être priorisée et renforcée. Dans les villes comme dans les villages, cela passe par la planification et l'aménagement de milieux permettant à la population d'avoir accès aisément à de nombreux services de proximité (ex. : lieu d'approvisionnement alimentaire de qualité, pharmacie), équipements et espaces publics (ex. : école, terrain de jeu) ainsi qu'à des milieux naturels, qui sont des facteurs de cohésion sociale. L'accès à une diversité d'usages et de services diminue les distances

et les temps de déplacement, ce qui limite les impacts sur l'environnement, notamment par la réduction des émissions de GES, en plus de permettre aux individus de maintenir de saines habitudes de vie et de répondre efficacement et de façon plus économique à leurs différents besoins. Cela passe également par une gestion et un développement du

territoire en phase avec la qualité architecturale des projets

afin de léguer des réalisations porteuses, qui feront la fierté des Québécoises et des Québécois.

La planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports doit occuper une place prépondérante dans la planification du développement et du redéveloppement des milieux urbains et ruraux. Par ses effets structurants, la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports peut diversifier l'offre de transport, optimiser les déplacements, engendrer des économies pour les individus comme pour l'État en réduisant les durées et les distances de déplacement entre les lieux de résidence, de travail, de consommation et d'autres types d'activités.

Lorsque cela est possible, il importe d'orienter la croissance urbaine à proximité de secteurs desservis par un réseau de transport collectif structurant. Il faut également favoriser l'accès aux biens et aux services courants en misant sur la consolidation du développement urbain par la localisation optimale des logements et des activités. Il importe aussi de favoriser l'intermodalité des moyens de transport, autant pour les personnes que pour les marchandises en déterminant les pôles d'échange à préserver et à développer. La sécurité lors des déplacements doit également être assurée, notamment pour les infrastructures de transport actif.





Il faut aussi renforcer la sécurité et améliorer la qualité de vie des citoyennes et citoyens par la réduction des risques et des nuisances. Nous devons planifier nos territoires de manière à éviter les zones soumises aux risques d'origine naturelle, tels les inondations, les glissements de terrain, l'érosion et la submersion côtières ainsi que la fonte du pergélisol, et ce, en tenant compte des impacts actuels et anticipés des changements climatiques.

Une implantation harmonieuse des différentes activités implique également que soient considérés les risques et les nuisances qu'engendrent les activités humaines, notamment celles associées aux industries lourdes et aux infrastructures majeures de transport. Planifier adéquatement l'interface entre les usages sensibles ainsi que les entreprises et les activités génératrices de nuisances facilite leur insertion dans le milieu.

Sur le plan de l'habitation, nous reconnaissons qu'il faut accroître l'offre de logements de qualité, accessibles et abordables répondant à une diversité de besoins, notamment en diversifiant les types de bâtiments résidentiels offerts sur le marché, en assurant leur accessibilité universelle et en favorisant le développement d'unités d'habitation accessoires et intergénérationnelles. Il est important que l'habitation soit intégrée à la planification du territoire en prenant pour assise non seulement les besoins des ménages qui y résident, mais également les besoins de celles et ceux qui y demeureront demain.

Cette planification doit aussi, dans une optique de développement durable, prioriser la consolidation des secteurs bénéficiant déjà de réseaux d'infrastructure, valoriser le patrimoine résidentiel, sa mise à niveau et son entretien afin de préserver l'identité des collectivités qui l'ont forgée, et assurer la pérennité financière des municipalités.

Afin de léguer des milieux de vie distinctifs qui participent au mieux-être des collectivités, il est essentiel que la qualité architecturale devienne un réflexe, qu'elle soit intrinsèque à tout projet, de la plus petite à la plus grande échelle. Nous reconnaissons ainsi l'importance de développer une culture de la qualité architecturale. Les meilleures pratiques doivent être encouragées pour ainsi favoriser la réalisation de projets d'architecture significatifs pour les collectivités, qui s'appuient sur leurs traits distinctifs et qui contribuent à leur contexte, à la convivialité et à la cohésion des milieux de vie.

L'engagement des différents acteurs et la sensibilisation de la population quant à l'impact à long terme de nos choix en architecture et en urbanisme représentent des éléments clés dans le déploiement d'approches basées sur la qualité de nos environnements.

## EN BREF

- Concevoir des milieux de vie complets à échelle humaine qui répondent aux besoins des communautés.
- Prioriser la consolidation des secteurs bénéficiant déjà de réseaux d'infrastructure et d'un patrimoine bâti.
- Réduire les durées de déplacement et les distances entre les lieux de résidence, de travail, de consommation et d'autres types d'activités.
- Diversifier l'offre des moyens de transport, particulièrement les transports collectif et actif, et les rendre plus sécuritaires et plus accessibles à la population.
- Renforcer la sécurité ainsi que la résilience et améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens par la réduction des risques et des nuisances.
- Accroître l'offre de logements de qualité, accessibles et abordables répondant à une diversité de besoins.
- Élever la qualité architecturale en favorisant les meilleures pratiques.
- Développer une culture de la qualité architecturale et de l'urbanisme durable par la sensibilisation de la population et par la contribution des acteurs.



## UN AMÉNAGEMENT QUI PRÉSERVE ET MET EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE TERRITOIRE AGRICOLE

Les milieux naturels sont essentiels à la création de communautés résilientes face aux changements climatiques. Ils rendent de précieux services écologiques et protègent la biodiversité, notamment lorsque la connectivité des corridors écologiques est assurée. Ils constituent des lieux propices aux activités récréatives, sportives et éducatives, bénéfiques pour la santé physique et mentale des populations.

Au Québec, les milieux humides occupent plus ou moins 17 millions d'hectares, soit environ 10 % de l'ensemble du territoire. Qu'il s'agisse d'étangs, de marais, de marécages ou de tourbières, les milieux humides sont une composante essentielle des milieux naturels du territoire québécois.

Par ailleurs, en plus de fournir de nombreux emplois et de générer des revenus importants, l'agriculture est au cœur de notre autonomie alimentaire. Elle joue un rôle majeur dans la vitalité socioéconomique de plusieurs collectivités rurales et entraîne des retombées sur les plans social, économique et environnemental. Les agricultrices et agriculteurs façonnent les paysages champêtres et habitent de manière active nos régions.

- *Au fil du temps, le Québec a mis de l'avant*
- *plusieurs mesures pour mieux préserver les*
- *milieux naturels et le territoire agricole.*

Pensons au *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* ou à l'élaboration par les municipalités régionales de comté (MRC) des plans régionaux des milieux humides et hydriques pour favoriser l'intégration de la conservation de ces milieux à la planification de l'aménagement du territoire.

De même, nous pouvons être fiers des mesures que nous avons prises collectivement pour protéger le territoire agricole, qui est à la base de notre autonomie alimentaire. Mentionnons à ce titre la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, adoptée en 1978, et la création de la Commission de protection du territoire agricole ainsi que l'adoption par les MRC de plans de développement de la zone agricole.

Ces mesures ont porté fruit. Depuis le début des années 1990, la superficie de la zone agricole est demeurée relativement stable à l'échelle du Québec, bien que sa capacité nourricière ait diminué. Au 31 mars 2021, elle s'étendait sur un territoire de 6 307 303 hectares.

Il faut souligner les efforts de planification municipale menés depuis l'adoption en 1979 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qui ont contribué à rendre notre développement plus cohérent. Toutes les entités municipales se sont dotées de documents de planification et de règlements d'urbanisme afin d'encadrer et d'organiser les différents usages du sol. Sur cette base, une véritable culture de l'urbanisme et de solides expertises en la matière se sont construites.

## Malgré cela...

De 2008 à 2014, les dépenses totales en infrastructures municipales étaient évaluées à près de 30 milliards de dollars. Le déficit d'investissement était évalué à 34,2 milliards de dollars en 2011 et les projections les plus optimistes prévoyaient qu'il continuerait de croître malgré les investissements des municipalités et l'aide des gouvernements supérieurs<sup>5</sup>.

L'étalement urbain est coûteux pour le Québec. Il entraîne des investissements massifs en fonds publics pour l'ajout et le maintien à long terme de nouvelles infrastructures : routes, aqueducs, égouts, casernes, bibliothèques, écoles ou cliniques. Ce type de croissance urbaine, où les infrastructures sont soutenues par un plus petit nombre de personnes, hypothèque les ressources des citoyennes et citoyens ainsi que les finances du Québec. Les pressions de développement sont particulièrement importantes autour des principaux centres urbains, qui regroupent près des trois quarts de la population québécoise<sup>6</sup>.

Les choix architecturaux, qu'il s'agisse de construction, d'entretien ou de recyclage, génèrent des impacts environnementaux et économiques. L'absence de considération des risques d'origine climatique dans le financement des projets d'infrastructures publiques aura des conséquences notables sur les finances publiques. Le coût du statu quo est beaucoup plus élevé que l'investissement dans la résilience. Par ailleurs, le manque de considération pour les bâtiments existants, entraînant leur démolition pour favoriser leur remplacement, contribue à augmenter les GES. Nous ne pouvons plus nous permettre de démolir sans considérer les coûts que cela engendre sur les plans social, environnemental, économique et culturel.

Étendre de manière diffuse et éparpillée notre empreinte sur le territoire entraîne également des coûts importants : perte de terres agricoles, dégradation des milieux et des paysages naturels les plus accessibles à la population<sup>7</sup> et perte de biodiversité.

En effet, bien que depuis le début des années 1990 la superficie de la zone agricole soit demeurée relativement stable à l'échelle du Québec, des pertes substantielles de terres cultivées en raison de la croissance urbaine et de l'enrichissement ont été enregistrées. Cette pression est d'autant plus grande à proximité des grands bassins de population et dans les secteurs présentant les sols de meilleure qualité qui ne constituent que 14 % de la superficie totale du territoire agricole.

L'arrivée de nouvelles activités dans les milieux ruraux, tout comme l'accumulation d'usages non agricoles en zone agricole, peut provoquer des conflits d'usages. Les attentes des résidents et celles des agriculteurs peuvent varier en fonction de leur manière d'habiter et d'utiliser le territoire.

## Face à ces constats, le gouvernement reconnaît que...

Pour contrer la perte des milieux naturels et des terres agricoles ainsi que l'augmentation des émissions de GES générées par le secteur du bâtiment, il faut agir sur la croissance urbaine. Il faut l'orienter vers des milieux dotés d'infrastructures et de services publics et adopter des formes d'aménagement qui permettent de consolider et de diversifier les territoires qui ont déjà été artificialisés.

Afin d'optimiser les investissements publics et de rentabiliser les infrastructures existantes, il faut cibler, au cœur de nos villages et de nos villes, des secteurs pouvant être requalifiés et redéveloppés pour y orienter la croissance, dans le respect du patrimoine bâti.

5 Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (2018).

[Fiche mémo : Pourquoi est-ce important d'implanter la gestion des actifs ?](#)

6 Selon une étude de Statistique Canada de 2016, six des sept RMR ayant enregistré la plus grande croissance au cours de la décennie 2001 à 2011, et ce, parmi les 34 RMR canadiennes, sont situées au Québec.

7 Selon un rapport de l'Institut de la statistique du Québec publié en 2019, de 1990 à 2013, les surfaces artificielles dans le sud du Québec ont augmenté de 528 km<sup>2</sup>, soit une croissance d'environ 0,6 % par année. Plus de la moitié de l'artificialisation des sols a eu lieu dans les RMR et les agglomérations de recensement. Le tout s'est produit principalement au détriment des milieux naturels (perte à hauteur de 65 % pour les forêts, et de 10 % pour les milieux humides) et des terres agricoles (perte à hauteur de 25 %).





De manière à encadrer la croissance urbaine, il faut accroître la densité d'occupation du sol et promouvoir des formes compactes d'aménagement à proximité des infrastructures et des réseaux publics à l'échelle des milieux tant ruraux qu'urbains, c'est-à-dire en tenant compte de leurs caractéristiques.

Nous reconnaissons qu'il faut planifier le territoire de manière à favoriser la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, la connectivité écologique ainsi que l'adaptation et la lutte aux changements climatiques. Par exemple, la planification du territoire doit mieux intégrer la gestion durable et intégrée des ressources en eau afin d'assurer la préservation de cette ressource, laquelle est essentielle à l'avenir de nos collectivités. Lorsqu'elle tient compte des caractéristiques des bassins versants, la planification contribue à la pérennité des différents usages de l'eau, à la protection des sources d'eau potable, à la gestion optimale des eaux pluviales et à la réduction des risques liés aux inondations.

- *Afin de former des communautés résilientes, capables notamment de mieux s'adapter aux conséquences des changements climatiques et de prévoir les impacts des choix d'aujourd'hui sur le climat de demain, il faut ancrer les pratiques d'architecture et d'aménagement du territoire dans une approche plus durable.*

Les communautés doivent penser leur territoire autrement et revoir leur façon de construire de manière à diminuer leur vulnérabilité et leur empreinte. Les décisions portant sur la construction, le maintien et le recyclage d'infrastructures doivent en assurer la pérennité et être prises à la lumière des conséquences des choix architecturaux d'aujourd'hui sur tout leur cycle de vie.

La croissance urbaine et l'implantation d'usages non agricoles en zone agricole nuisent au maintien et au développement de l'agriculture. Il importe donc d'assurer la préservation des terres agricoles, surtout celles de meilleure qualité, et la primauté des activités agricoles en zone agricole en vue de renforcer notre autonomie alimentaire, tout en favorisant le développement économique du Québec. La perte de terres agricoles par enrichissement est importante. Cette situation est autant vécue dans des secteurs de forte pression d'urbanisation que dans d'autres où l'agriculture est moins dynamique. Tout en privilégiant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, nous devons appuyer les mesures favorisant la mise en valeur des terres sous-utilisées et la remise en culture de celles laissées à l'abandon afin de dynamiser les activités agricoles, lesquelles contribuent à l'occupation dynamique du territoire et favorisent l'autonomie alimentaire. La vitalité de plusieurs milieux ruraux passe par le maintien d'un cadre favorable au développement du secteur agricole selon une diversité de modèles.

Ainsi, la planification durable du territoire doit permettre de prendre les décisions les plus porteuses considérant les particularités et les enjeux propres aux différents territoires, que ce soit concernant la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que la protection du territoire et des activités agricoles.

## EN BREF

- Adopter des formes d'aménagement qui permettent de contrer la perte de milieux naturels et de territoires agricoles.
- Orienter la croissance urbaine vers des milieux déjà dotés d'infrastructures et de services publics, situés au cœur de nos villages et de nos villes, limitant ainsi l'étalement urbain.
- Adopter des formes d'aménagement qui permettent de consolider et de diversifier les territoires, notamment en augmentant la densité d'occupation du sol et en favorisant des formes compactes d'aménagement, et ce, à l'échelle des milieux.
- Planifier des territoires capables de mieux s'adapter aux conséquences des changements climatiques en favorisant la préservation des milieux naturels et de la biodiversité ainsi que la formation de communautés résilientes, notamment par des pratiques urbanistiques et architecturales durables.
- Offrir une protection accrue aux terres agricoles de manière à favoriser le renforcement de l'autonomie alimentaire.
- Maintenir un environnement propice au développement des activités agricoles selon une diversité de modèles et de pratiques.



## DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES ET AUTHENTIQUES PARTOUT AU QUÉBEC

Le Québec a la chance incomparable de pouvoir compter sur des paysages parmi les plus beaux du monde. Ce territoire d'une richesse inouïe offre d'importantes possibilités de villégiature et de mise en valeur des milieux naturels et des paysages culturels en plus d'être le support de communautés rurales diversifiées. Les milieux ruraux et urbains contiennent des espaces majestueux où se côtoient témoins du passé et leviers pour l'avenir. Les centres-villes, les cœurs de quartiers, les noyaux villageois et les ensembles d'intérêt patrimonial jouent des rôles structurants dans la qualité de vie des citoyennes et des citoyens ainsi que dans le renforcement du tissu économique et entrepreneurial. Nos collectivités renferment des secteurs commerciaux et industriels bien enracinés qui contribuent de manière importante à la résilience des économies locales partout au Québec.

Les attraits et les ressources naturelles qu'on trouve sur l'ensemble du territoire sont au cœur de l'identité et de l'économie de plusieurs collectivités. Certains milieux se caractérisent par leurs vastes forêts, leurs rivières majestueuses ou l'importance de leurs ressources minérales, qui constituent un puissant moteur de développement durable pour ces communautés. D'autres se distinguent par leur environnement côtier ou leur caractère insulaire qui contribuent à l'identité maritime du Québec. Ces milieux ont une place particulière dans l'économie québécoise et occupent une portion importante du territoire.

Les paysages du Québec constituent des attraits qui font sa renommée ici et à l'international. La villégiature et le tourisme contribuent également au développement économique des régions.

Le patrimoine culturel confère aux lieux un caractère unique et distinctif qui doit être préservé et mis en valeur par la planification, le design urbain et l'architecture, notamment. Le Québec se distingue par l'importance de la qualité et de l'unicité de ses paysages. Qu'ils soient maritimes, nordiques, agricoles, forestiers, villageois, urbains ou métropolitains, nos paysages culturels et naturels témoignent des modes d'occupation qui ont façonné notre histoire. Les bâtiments patrimoniaux ainsi que les œuvres architecturales sont des éléments qui marquent le paysage et constituent des repères historiques et culturels porteurs de sens.

### Malgré cela...

Les centres-villes, les cœurs de quartiers et les noyaux villageois constituent très souvent des pôles de développement économique où se concentre une variété de commerces et de services qui sont essentiels à la vitalité des milieux. Toutefois, ces lieux de convergence et d'échange, importants tant du point de vue économique et social que culturel, sont parfois délaissés au profit de certains secteurs commerciaux périphériques, souvent moins coûteux à développer. D'autres tendances, telles que la popularité du télétravail ou du commerce en ligne, se répercutent sur l'ensemble de l'offre commerciale de ces territoires. Conséquence : une perte de dynamisme et de diversité dans des secteurs névralgiques qui disposent pourtant d'un fort potentiel de redéveloppement.



En outre, dans certains parcs industriels, les espaces vacants sont éparés, car ces parcs accueillent des usages qui ne concordent pas avec la vocation du secteur. Ces lacunes peuvent faire obstacle à la consolidation des zones industrielles ainsi qu'à l'établissement de synergies entre les entreprises et de mécanismes favorisant l'économie circulaire.

Les paysages et le patrimoine culturel sont des éléments majeurs sur les plans emblématique, identitaire, social, environnemental, esthétique et économique. Malgré l'intérêt qu'ils représentent pour les collectivités, leur pérennité est parfois menacée en raison du manque d'accompagnement et d'outils pour assurer leur évolution harmonieuse dans le temps, ou encore en raison de leur perte d'usage ainsi que de la charge financière qu'entraîne leur entretien. De ce fait, ils doivent être entretenus, requalifiés et transmis au bénéfice des générations d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, ils contribueront pleinement au renforcement de l'identité des milieux. Il est crucial de lutter contre la dégradation et la disparition du patrimoine ainsi que l'uniformisation et la banalisation des paysages, de l'architecture et des différents milieux de vie.

L'introduction de nouvelles activités dans les milieux peut susciter des défis de cohabitation. Pensons notamment aux nouveaux secteurs de villégiature, particulièrement ceux en terres privées, qui peuvent être une source de conflits pour celles et ceux qui habitent et fréquentent déjà ces secteurs. Les répercussions du développement de la villégiature ainsi que des activités récréatives de plein air sur les milieux naturels et les paysages, ainsi que sur les autres usages du territoire environnant, doivent ainsi être prises en considération. En effet, l'ensemble de ces activités est essentiel au dynamisme économique de plusieurs collectivités du Québec.

## Face à ces constats, le gouvernement reconnaît que...

- : *Il est important de soutenir les collectivités afin qu'elles demeurent dynamiques*
- : *et misent sur leur plein développement. Bien que la stratégie à adopter diffère*
- : *d'un milieu à l'autre, le dynamisme de nos collectivités dépend*
- : *d'un développement économique réfléchi et visionnaire.*

La recherche d'une occupation dynamique des territoires passe nécessairement par une mise en valeur de leur diversité ainsi que par des actions pour en assurer la vitalité. Arrimer l'architecture, l'aménagement du territoire et le développement économique va de pair avec la valorisation du patrimoine et des paysages, offrant ainsi un puissant tremplin à la création d'espaces de qualité et durables. Le gouvernement souhaite ainsi que les outils de planification du territoire et les stratégies de développement économique accordent une place plus importante et contribuent davantage aux réflexions sur la vitalité des centres-villes, des cœurs de quartiers et des noyaux villageois ainsi que des espaces industriels et commerciaux. Il a la volonté de favoriser une localisation optimale des activités économiques en cohérence avec les enjeux propres à chacun des milieux, qu'ils soient à dominante urbaine, suburbaine ou rurale. Il importe également de soutenir les municipalités qui souhaitent mettre de l'avant les particularités de leur territoire, en misant par exemple sur leur localisation au bord de la mer, afin de devenir plus attractives sur le plan touristique.



Pour s'assurer que les activités fauniques, forestières et récréatives continuent de contribuer au dynamisme et à la vitalité économique de nos collectivités, il importe d'en faire une utilisation durable. Ainsi, le gouvernement entend faire en sorte que la mise en valeur de ces activités repose sur une planification rigoureuse et intégrée afin que la pérennité des ressources, des milieux naturels de même que des attraits distinctifs des territoires soit assurée et que les collectivités puissent profiter pleinement de leurs retombées positives.

Le gouvernement reconnaît le rôle majeur que jouent les différents acteurs dans la mise en valeur du patrimoine et des paysages. Il compte ainsi encourager le milieu municipal à déterminer, à caractériser et à préserver tant les traits distinctifs du paysage et du patrimoine des collectivités que la forme de leur environnement bâti et de leur centralité à l'aide des outils d'architecture et d'aménagement du territoire. Il faudra accompagner les différents acteurs et les soutenir pour favoriser des interventions adéquates afin de léguer des éléments contributifs à la qualité, au dynamisme et à la vitalité des milieux de vie et de maintenir et d'intégrer les composantes culturelles dans la planification comme leviers de développement et de vitalité.

Le gouvernement considère également que la concertation de toutes les parties est nécessaire afin que les différentes activités pratiquées sur un territoire puissent cohabiter de façon harmonieuse. Pour y arriver, il préconise une approche partenariale en offrant un accompagnement professionnel et technique plus marqué auprès des municipalités, de manière à encourager l'innovation dans le respect des particularités territoriales.

## EN BREF

- Arrimer l'architecture, l'aménagement du territoire et le développement économique de pair avec la valorisation du patrimoine et des paysages pour offrir un tremplin à la création d'espaces de qualité et durables.
- Favoriser une localisation optimale des activités économiques par une planification et des stratégies économiques qui contribuent davantage à la vitalité des cœurs de quartiers et des noyaux villageois ainsi que des espaces industriels et commerciaux.
- Soutenir la mise en valeur des particularités en misant sur les caractéristiques des territoires et leurs forces distinctives.
- Planifier les activités fauniques, forestières et récréatives de manière durable et intégrée.
- Encourager la préservation des traits distinctifs du paysage et du patrimoine des collectivités.
- Favoriser la concertation de toutes les parties afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des activités et la mise en valeur des attraits distinctifs.
- Mettre de l'avant une approche partenariale et encourager l'innovation dans le respect des particularités territoriales.



## UN PLUS GRAND SOUCI DU TERRITOIRE ET DE L'ARCHITECTURE DANS L'ACTION PUBLIQUE

L'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en 1979, a constitué une étape majeure dans la mise en place du cadre d'aménagement au Québec. Elle a créé les MRC avec pour principale responsabilité de planifier l'aménagement du territoire par l'entremise d'un schéma d'aménagement et de développement.

Depuis les 40 dernières années, des progrès considérables ont été réalisés en matière de planification territoriale. Des schémas d'aménagement et de développement sont en vigueur sur tout le territoire d'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ont adopté un plan métropolitain d'aménagement et de développement pour l'ensemble de leur territoire. Les plans et les règlements d'urbanisme permettent de mettre en œuvre, à l'échelle de la municipalité locale, les orientations des schémas d'aménagement et de développement.

De nombreuses instances municipales innovent en intégrant dans leurs documents de planification les nouveaux enjeux auxquels leurs territoires font face.

Conscient que l'architecture est une expression de sa culture, le Québec déploie d'importants efforts pour favoriser la qualité architecturale, et ce, depuis des décennies. Il a mis en place des pratiques telles que des concours d'architecture, la valorisation du bois ou encore l'attribution de prix ou de mérites. Ces efforts engendrent des retombées économiques positives, appuient la vitalité culturelle, créent

des environnements bâtis attrayants qu'on aime fréquenter au quotidien et qui encouragent la population à adopter un mode de vie actif, stimulant ainsi les interactions sociales.

Le gouvernement du Québec, pour sa part, assume un rôle décisif sur l'avenir des territoires et de l'architecture et, par conséquent, sur la qualité de vie de la population. Il joue ce rôle notamment par l'adoption de lois et de règlements, par l'établissement d'orientations gouvernementales ou par le financement d'infrastructures et de services.

- *En tant que constructeur, propriétaire*
- *et partenaire dans la réalisation de projets*
- *d'envergure, l'État joue un rôle structurant*
- *dans la façon dont les milieux de vie sont*
- *façonnés, notamment par la qualité des*
- *infrastructures qui sont léguées*
- *aux générations futures.*

En ce sens, il lui revient de donner l'impulsion nécessaire pour que l'architecture et le territoire québécois soient gérés et aménagés durablement dans le respect des particularités territoriales et en tenant compte des changements climatiques, pour que les milieux de vie contribuent au bien-être de celles et ceux qui les habitent et pour que les communautés soient en mesure de faire face aux enjeux et aux défis qui se posent à elles. Le gouvernement doit également veiller à réduire le plus possible l'empreinte carbone de l'environnement bâti.

## Malgré cela...

Malgré ces avancées importantes, il faut admettre que le cadre d'aménagement actuel, en particulier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les orientations gouvernementales en aménagement du territoire ainsi que les pratiques en vigueur, pourrait bénéficier de certains changements. Le cadre d'aménagement prévoit notamment très peu de mécanismes de suivi pour mesurer les effets de la planification sur l'évolution du territoire, ce qui rend difficile l'ajustement de celui-ci en conséquence. Il n'apporte pas de solution efficace aux enjeux d'importance, tels l'urbanisation coûteuse, l'étalement urbain, la protection du patrimoine culturel, des terres agricoles et des milieux naturels, la mobilité durable, la lutte contre les changements climatiques, les effets sur la santé, l'accès au logement ou l'évolution des paysages. Le cadre d'aménagement ne permet pas de prendre suffisamment en compte les particularités des différents milieux.

En matière d'architecture, les meilleurs standards à atteindre dans les projets menés ou financés par l'État ne sont pas instaurés. Il n'existe pas actuellement de vision commune et cohérente en matière de qualité architecturale. Conséquemment, la qualité des interventions en architecture et en construction est inégale, les façons de faire ne sont pas toujours actualisées ni basées sur les connaissances les plus à jour et la gestion du parc immobilier public n'est pas toujours efficace selon l'approche du cycle de vie. Ainsi, les besoins en accompagnement, en soutien et en expertise au sein de l'État et du milieu municipal ne sont pas satisfaits, et la population peut difficilement reconnaître le caractère essentiel de la qualité architecturale.

Ces besoins sont également présents sous l'angle de l'aménagement du territoire. Les pratiques du gouvernement et de ses mandataires pourraient être bonifiées. Les choix de localisation des services et des équipements publics pourraient concourir encore davantage à la mise en œuvre des orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Un meilleur suivi des différents enjeux d'aménagement à l'échelle nationale de même que des effets des interventions sur le territoire favoriserait des pratiques encore plus durables.

Les questions relatives à l'architecture, à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire peuvent sembler complexes pour la population, ce qui l'empêche parfois de contribuer aux décisions qui modifient pourtant son milieu de vie. Dans le domaine de l'architecture, la sensibilisation de la population à l'égard d'une architecture de qualité et de sa contribution à l'identité collective et au paysage construit est insuffisante. Or, la participation des citoyennes et des citoyens, tant en architecture qu'en aménagement du territoire, est essentielle à l'acceptabilité des projets qui façonnent leur environnement et qui auront des répercussions sur leur vie ainsi que sur celle des générations qui les suivront.

La gestion des actifs de l'État et de certains de ses projets pourrait concourir davantage au développement durable des milieux de vie, notamment en considérant l'existant avant toute nouvelle construction, ce qui permettrait de réduire les GES émis par le secteur du bâtiment et de renforcer la résilience de ces bâtiments face aux impacts des changements climatiques. Par ailleurs, une gestion optimale qui priorise l'entretien, la requalification ou le recyclage de bâtiments patrimoniaux contribue à la revitalisation et au dynamisme des milieux de vie.

- *Les décisions prises dans le cadre de projets d'architecture ont un effet à long terme*
- *sur l'aménagement du territoire, sur le cadre bâti et, ce faisant, sur le bien-être*
- *individuel et collectif, l'identité, la valeur culturelle, le sentiment d'appartenance,*
- *l'épanouissement individuel et collectif, l'inclusivité, la cohésion sociale, les finances*
- *publiques, les émissions de GES, etc.*

En élevant la qualité des projets architecturaux, notamment ceux de l'État, nous améliorons leurs effets sociaux, économiques, environnementaux et culturels sur les milieux de vie et pour les générations d'aujourd'hui et de demain.







Les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2022-2032 ont atteint un sommet de 142,5 milliards de dollars, y compris les investissements alloués aux projets d'architecture. Cet effort majeur d'investissements publics s'explique notamment par l'importance des besoins à satisfaire, tant pour assurer la prise en charge du déficit dans le maintien d'actifs et la pérennité des infrastructures existantes que pour répondre aux nouveaux besoins.

Les interventions en aménagement du territoire peuvent à l'occasion avoir des répercussions sur des droits et intérêts des nations autochtones, notamment en lien avec la pratique d'activités traditionnelles. Néanmoins, plusieurs affirment ne pas être suffisamment impliquées ou estiment être sollicitées trop tardivement dans les processus de planification en aménagement du territoire.

L'aménagement et l'organisation du territoire en milieu nordique relèvent de diverses instances soumises à des cadres légaux et à des règles qui diffèrent d'une organisation à l'autre, d'une catégorie de terres à l'autre. En milieu nordique, des spécificités de gouvernance émanent notamment des conventions, des ententes et des lois qui en découlent, et font en sorte que les nations conventionnées (Cris, Inuits et Naskapis) ont des responsabilités particulières en matière d'aménagement du territoire.

La Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik n'a pas été révisée en profondeur depuis son adoption en 1978. Il apparaît nécessaire de faire évoluer les compétences des instances du Nunavik en matière d'aménagement du territoire.

## Face à ces constats, le gouvernement reconnaît que...

Il faut moderniser le cadre d'aménagement du territoire pour augmenter l'efficacité des outils, intégrer les enjeux actuels et mieux respecter les particularités territoriales. Cette modernisation permettra de diminuer les délais de révision et de mise à jour des différents outils de planification des instances municipales ainsi que d'accroître l'efficacité des outils à la disposition du milieu municipal. Cela passe notamment par la valorisation du rôle intégrateur du schéma d'aménagement et de développement par rapport aux autres planifications régionales. En matière d'aménagement du territoire, le schéma constitue en effet le carrefour entre le gouvernement, les MRC et les municipalités locales. Cette mise à jour permettra également de favoriser la participation citoyenne, notamment à l'étape de la planification.

Puisque la connaissance et l'expertise sont des fondements à une prise de décision éclairée, il faut favoriser le développement et le partage des connaissances et fournir ainsi aux élus municipaux des outils assurant une saine gestion du territoire et une architecture de qualité. Ces outils devraient permettre la prise en compte des coûts de développement dans les choix d'aménagement. Il faut optimiser les interventions de l'État afin qu'elles participent encore davantage à la qualité architecturale et à l'aménagement responsable des territoires. L'État doit ainsi mettre à jour ses pratiques, les bonifier et les harmoniser afin que soit partagée une vision commune de la qualité architecturale, de ses enjeux ainsi que des objectifs à atteindre. Doter l'État d'un cadre commun en architecture et en aménagement du territoire lui permettra d'atteindre des standards de qualité élevés, tant sur le plan de l'environnement bâti que de la localisation des édifices de l'État, au bénéfice des Québécoises et des Québécois. Ce cadre donnera l'agilité nécessaire pour développer des solutions qui répondent à leurs besoins en mettant à profit l'innovation, l'intelligence collective et l'esprit critique.

## Pour une architecture humaine, durable et créative

Le gouvernement entend faire de la qualité architecturale un tremplin pour offrir des milieux de vie d'une qualité exceptionnelle, produire des retombées positives sur l'environnement et la société, refléter notre culture et notre créativité ainsi que contribuer à la vitalité économique de toutes les régions du Québec.

- *Une architecture de qualité est un véritable choix de société. Elle est au service*
- *de toutes et de tous, quels que soient leur âge, leur statut social ou leurs limitations*
- *fonctionnelles, elle répond adéquatement à leurs besoins. Elle favorise leur bien-être*
- *et leur santé, suscite une expérience positive et procure des espaces confortables,*
- *inclusifs, accessibles et sécuritaires.*

Nos paysages et notre patrimoine culturel forgent notre identité et génèrent un sentiment d'appartenance. Par conséquent, une place prépondérante sera accordée à nos bâtiments patrimoniaux afin qu'ils soient davantage pris en considération lors de la définition d'un projet, en favorisant leur requalification. Une gestion intégrée des paysages et du patrimoine bâti, combinée à la création d'une architecture de qualité, façonne des espaces de vie que nous aimons fréquenter et où nous avons envie de retourner. Nous comptons faire de l'architecture et des paysages des vecteurs de fierté et d'embellissement de notre territoire.

Fort de cette orientation, l'État compte se doter d'une meilleure connaissance du parc immobilier québécois. Il adoptera également des principes directeurs en architecture ainsi que des conditions favorisant une architecture de qualité, qui encouragent des projets durables minimisant les impacts environnementaux et sur le climat, optimisant les espaces existants et priorisant l'utilisation de matériaux québécois ainsi que l'utilisation responsable des ressources et leur pérennité dans un climat changeant. Ces principes directeurs et ces conditions en matière de qualité architecturale viseront également l'optimisation des investissements en diminuant les coûts de réparation, d'entretien et d'exploitation à long terme. En appuyant nos décisions sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, nous favorisons non seulement la qualité, mais nous réalisons aussi des économies.

La qualité architecturale entraîne des retombées économiques positives et produit des effets stimulants sur la vitalité des communautés, des centres-villes et des cœurs de village. Elle renforce leur pouvoir d'attraction auprès des résidents, des entreprises, des commerçants, des travailleurs, des investisseurs et des visiteurs. En misant sur elle, nous encouragerons ainsi la création de pôles d'emplois et de milieux de vie dynamiques.

Par ailleurs, la qualité architecturale a des effets positifs sur notre compétitivité. En s'engageant envers une architecture de qualité, le gouvernement aspire à distinguer le Québec sur le plan international. En effet, il soutient le développement de la connaissance en architecture et met à profit nos talents d'ici, notre savoir-faire et notre capacité d'innovation, contribuant ainsi au développement de filières proprement québécoises. Ce faisant, il crée des emplois et stimule la productivité de nos régions.



## Un engagement de l'État

Pour atteindre nos ambitions, l'État doit et jouera un rôle de premier plan. Pour ce faire, il adoptera les meilleures pratiques afin de léguer des projets durables et créateurs de valeur économique, sociale, environnementale et culturelle.

La politique invite le milieu municipal à faire de la qualité architecturale un pilier de développement durable. Ainsi, l'État accompagnera les municipalités en proposant des outils pour développer et réaliser des projets de qualité qui prennent en compte les spécificités locales et régionales.

À l'égard des nations autochtones, le gouvernement souhaite une prise en compte accrue de leurs réalités en aménagement du territoire. Il entend améliorer ses propres pratiques et celles du milieu municipal sur le plan de la prise en compte de leurs intérêts et de leur implication dans les démarches qui les concernent. Il souhaite entretenir avec elles un dialogue s'inscrivant dans une réelle volonté de partenariat, au-delà de la prise en compte de leurs droits, ce qui concourra au développement de projets prenant davantage en considération leur vision.

Le gouvernement reconnaît également qu'il faut soutenir les partenaires des milieux nordiques pour un aménagement durable du territoire. Ces derniers doivent être appuyés dans la recherche de solutions aux défis qui leur sont propres, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques, tout en reconnaissant les réalités particulières à la nordicité. Ce soutien doit se faire dans le respect des conventions nordiques<sup>8</sup> et des ententes qui en découlent.

## EN BREF

- Moderniser le cadre d'aménagement du territoire pour mieux prendre en compte les enjeux actuels et les particularités territoriales.
- Soutenir une prise de décision éclairée assurant une saine gestion de l'architecture et du territoire par le développement et le partage des connaissances.
- Optimiser les interventions de l'État afin qu'elles participent encore davantage à la qualité architecturale et à l'aménagement responsable des territoires.
- Instaurer un cadre en matière de qualité architecturale pour faire évoluer les pratiques de l'État et léguer une architecture durable et créative.
- Accroître la prise en compte des réalités des nations autochtones, de leurs intérêts et de leur implication dans les démarches qui les concernent en matière d'aménagement du territoire.
- Soutenir les partenaires des milieux nordiques pour un aménagement durable du territoire.

8 Nous désignons ici la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et la Convention du Nord-Est québécois.





## CONVENIR DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Pour mieux habiter notre territoire, léguer une architecture durable et créative ainsi que des milieux de vie bien conçus, nous voulons poursuivre le dialogue entrepris au cours des dernières années avec le milieu municipal, la société civile, les Premières Nations et les Inuits ainsi que la population, dans l'ensemble des régions du Québec, de même que dans le cadre des travaux menés en 2019 avec l'Ordre des architectes du Québec et les principaux acteurs en architecture.

Un plan de mise en œuvre pour concrétiser notre vision stratégique sera déposé à l'hiver 2023.

Ce plan devrait présenter les modalités du renouvellement du cadre d'aménagement. Il devra notamment prévoir une modification de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et pourra conduire à la modification d'autres lois, telles que la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ainsi que la *Loi sur l'expropriation*. La modernisation des pratiques ainsi que l'optimisation des outils de planification et d'urbanisme s'imposent comme des conditions incontournables à la création de collectivités durables. Un cadre moderne confèrera aux instances municipales des leviers pour accélérer la révision de leurs planifications et de leurs outils, améliorer l'arrimage de ces outils notamment grâce au rôle central de la MRC et favoriser une prise de décision optimale et éclairée basée sur une expertise et des connaissances accrues, concourant au maintien de finances publiques saines.

Le renouvellement de ce cadre impliquera également l'adoption de certaines nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire. Celles-ci seront élaborées en concertation avec le milieu municipal, la société civile et les acteurs régionaux. Elles auront pour objectif de traduire sur le territoire québécois la présente

politique afin de mieux capter les nouveaux enjeux auxquels le Québec fait face de même que les particularités territoriales. Ces orientations gouvernementales en aménagement du territoire devront soutenir la création de milieux de vie de qualité, complets et durables, renforcer la préservation des milieux naturels et du territoire agricole ainsi que la lutte contre les changements climatiques, en plus de favoriser le dynamisme, la vitalité économique et l'authenticité des collectivités.

Ces orientations seront assorties d'indicateurs et de cibles concrètes, convenues avec le milieu, et de mesures de suivi qui permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs et de faire face aux grands enjeux soulevés. Ce suivi sera l'occasion de prendre la pleine mesure de l'évolution du territoire et de l'architecture et d'ajuster le cadre d'aménagement pour en optimiser la performance, sur la base de données probantes. Il permettra aussi aux instances municipales d'évaluer les effets réels de leur planification sur le territoire et l'architecture ainsi qu'aux élus de prendre des décisions appuyées sur des données et des observations tangibles.

En prenant parti en faveur de la qualité architecturale, l'État compte s'assurer de l'exemplarité de ses réalisations, soutenir la recherche et l'innovation en architecture ainsi que sensibiliser la population et tous les acteurs concernés à l'importance de cette qualité. Le plan de mise en œuvre devrait permettre d'amorcer une réflexion sur les changements à apporter au cadre légal et réglementaire en lien avec l'architecture. Cela contribuerait à lever les obstacles à l'atteinte de la qualité architecturale mise de l'avant par les parties prenantes. Il devrait également faire davantage de place à la créativité et ainsi donner aux maîtres d'œuvre l'agilité nécessaire à l'atteinte de nos ambitions.



Pour atteindre ses objectifs de qualité architecturale et faire de l'architecture un véritable élément de fierté, ce plan veillera à mettre en place une structure de gouvernance en matière d'architecture. Son rôle sera de conseiller le gouvernement, de fédérer les ministères et organismes autour d'une vision commune et de les accompagner. Cette structure de gouvernance s'assurera également de favoriser le partage et le développement de l'expertise, de faciliter l'optimisation des pratiques ainsi que de stimuler la recherche, l'innovation et le développement de filières propres au savoir-faire québécois. De plus, elle contribuera au positionnement d'avant-garde du Québec ainsi qu'au rayonnement et à la promotion de l'architecture québécoise ici et à l'international.

Afin d'améliorer en continu nos réalisations, d'élever les standards de qualité et d'appliquer les meilleures pratiques, notamment dans la planification et l'exécution des projets d'architecture, il sera dorénavant nécessaire de tenir compte des principes directeurs de la qualité architecturale : environnement, coût du cycle de vie, patrimoine culturel, pérennité du bâti, localisation, contexte d'implantation, réponse aux besoins, inclusivité et accessibilité universelle, expérience, santé et confort, sécurité.

Il est également impératif de mieux connaître et documenter notre parc immobilier afin d'assurer la conservation des bâtiments patrimoniaux gouvernementaux. Nous pourrions ainsi en faire une gestion optimale.

Pour qu'une véritable culture de la qualité architecturale puisse s'établir, se développer et se perpétuer, ce plan déterminera les actions à entreprendre pour sensibiliser le public à la qualité architecturale, plus particulièrement les jeunes, et pour favoriser la contribution des acteurs.

En outre, puisque la qualité des milieux de vie passe par la valorisation du patrimoine bâti, ce plan encouragera des actions de requalification en concertation avec le milieu municipal et la population, permettant ainsi de convenir de la qualité de notre environnement bâti à laquelle nous aspirons.

*Le plan devra prévoir des actions concrètes pour mettre en valeur les pratiques innovantes déjà réalisées ou en cours sur le territoire.*

Celles-ci pourront inspirer d'autres acteurs dans la mise en place d'aménagements et de projets d'architecture répondant mieux aux besoins des Québécoises et des Québécois.

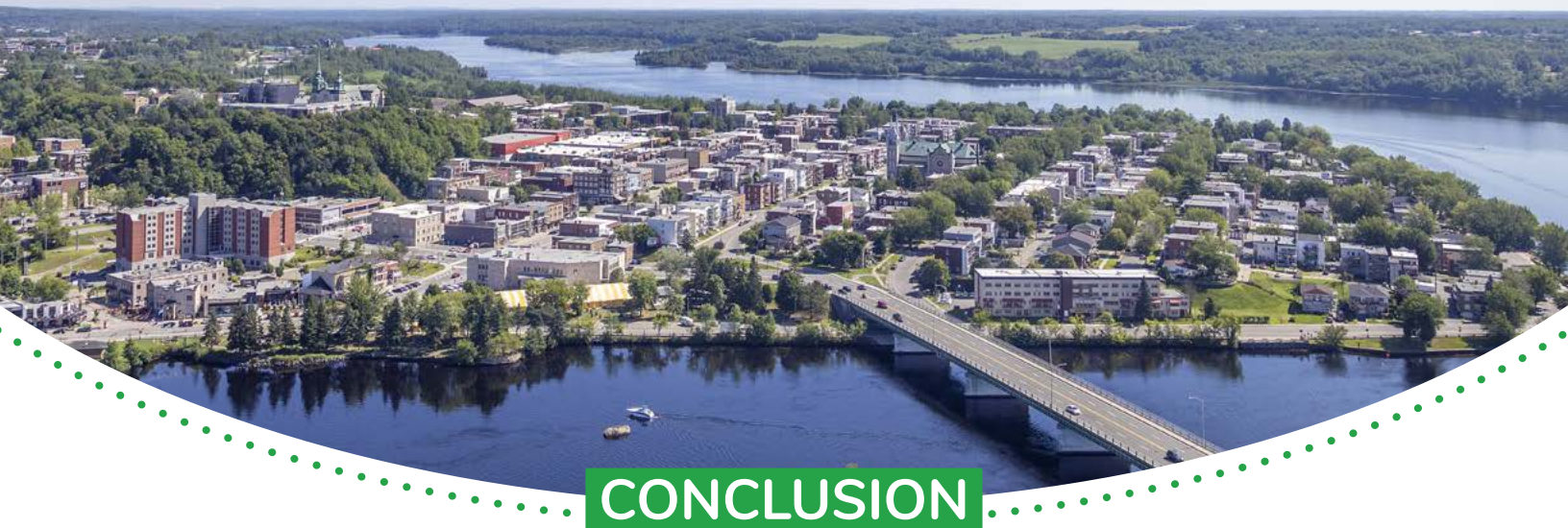
Par un soutien ciblé, le gouvernement souhaite que les instances municipales disposent de l'expertise suffisante et acquièrent les connaissances et les outils nécessaires pour remplir pleinement leur rôle de maître d'ouvrage d'une architecture et d'un aménagement de leur territoire qui soient durables. Un partenariat renforcé entre le milieu municipal et le gouvernement facilitera et accélérera la concrétisation de projets inspirés des meilleures pratiques en architecture, en urbanisme et en aménagement du territoire.

Le plan de mise en œuvre fera également état des investissements qui seront nécessaires pour atteindre nos objectifs. La détermination des investissements à prioriser pourra être établie en collaboration avec les différents partenaires du milieu municipal et de la société civile.

Afin d'assurer l'adhésion de ses partenaires à l'atteinte concrète de ses objectifs, le gouvernement entend mettre en place un programme exhaustif de consultation et de concertation avec les élus municipaux et les acteurs associatifs sur le terrain dans toutes les régions du Québec.

En parallèle, afin de faire face à différents phénomènes pouvant nuire à la pérennité du territoire agricole, le gouvernement prévoit, dans les prochaines années, publier un livre vert et inviter la population ainsi que les intervenants des milieux agricoles, municipaux et environnementaux à s'exprimer dans le cadre d'une démarche de consultation.





## CONCLUSION

Le territoire est l'une des ressources les plus précieuses sur lesquelles la nation québécoise peut s'appuyer pour développer son plein potentiel. Nous vivons jour après jour dans des bâtiments dont la qualité influence notre bien-être. L'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire sont ainsi des leviers essentiels pour mettre en valeur le caractère exceptionnel de notre territoire et répondre aux besoins et aux aspirations de l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

- : *Par cette politique, le gouvernement convie l'ensemble des acteurs à être le moteur*
- : *d'un véritable projet collectif en faveur de la création de milieux de vie durables,*
- : *attrayants et favorables à la santé.*

Ce projet consiste également à préserver et à mettre en valeur les milieux naturels et les terres agricoles ainsi qu'à façonner des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec. Pour cela, il faudra faire preuve d'un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

Le gouvernement est convaincu qu'il faut poursuivre le dialogue et convenir des moyens qui nous permettront de mettre en œuvre de manière efficace les objectifs qui sont les nôtres.

Ensemble, nous pourrons concrétiser la vision pour les territoires et l'architecture de demain au bénéfice des générations futures. Nous pourrons ainsi mieux prendre soin de notre architecture et de notre territoire pour mieux l'habiter.



